

La psychothérapie réservée aux psychologues cliniciens

■ Maggie De Block vient de mettre un terme à débat vieux de vingt ans sur la pratique de la psychothérapie.

Mardi soir, la commission de la Chambre sur les soins de santé a accepté les modifications à la loi, proposées par la ministre de la santé publique Maggie De Block (Open VLD), sur les métiers liés aux soins de santé mentale. La ministre avait pour objectif de limiter la psychothérapie aux psychologues cliniciens, orthopédagogues cliniciens et aux médecins, réservant de ce fait la pratique aux titulaires d'un master à formation médicale.

C'est désormais chose faite, pour le plus grand bonheur des psychologues. Les psychothérapeutes ne seront donc pas reconnus comme exerçant une profession distincte. *"De Block met un terme à un débat vieux de vingt ans sur la psychothérapie, déclare un Koen Lowet, administrateur délégué de la Fédération belge des psychologues dans un communiqué. Pour nous, cela signifie que l'on opte résolument pour la qualité et la protection du patient",* ajoute-t-il.

Un Conseil fédéral sur la santé mentale

Un Conseil fédéral sur les métiers liés aux soins de santé mentale sera également mis en place. Il sera composé de praticiens dont la tâche sera de conseiller la ministre en matière de soins de santé mentale. En ce qui concerne les formations: les professionnels, les étudiants qui ont suivi, qui sont en train de suivre ou qui débuteront une formation en psychothérapie de 70 crédits durant l'année académique 2016-2017, et qui la termineront avec succès, seront autorisés à poursuivre leurs prestations de psychothérapie de façon autonome.

L.V.